

## Document de cadrage

### PROGRAMME PERDIGUIER

#### BOURSES AVIGNON UNIVERSITE DE MOBILITE INTERNATIONALE POUR DOCTORANTS

##### Objectif

Soutien à la mobilité internationale des doctorants inscrits à Avignon Université. Cela concerne les doctorants (hors co tutelle) inscrits à l'Université d'Avignon qui souhaitent effectuer un séjour de recherche d'au moins 2 mois dans une structure d'accueil à l'étranger. Trois sessions d'examen des dossiers de candidatures seront organisées par année universitaire.

##### Conditions et modalités d'attribution

- Les candidats doivent être en 1ère, 2ème ou 3ème année de thèse l'année de la demande. Les doctorants entrant en 4ème année de thèse pendant la période de mobilité ne sont pas éligibles.
- Tous les domaines de formation et toutes les destinations sont acceptés, SAUF pour les doctorants étrangers inscrits à Avignon Université souhaitant effectuer une mobilité vers leur pays d'origine.
- Allocation forfaitaire dont le montant est compris entre 1500 et 4000 euros. Le montant du soutien accordé est décidé, après étude du dossier de candidature, par la commission de sélection.
- La commission de sélection est constituée du bureau du CED et d'un représentant du service des relations internationales de l'UA. Elle pourra s'appuyer sur l'avis d'experts sollicités ponctuellement.
- L'allocation est versée en une seule fois, après réception par la Direction d'Appui à la Recherche et à l'Innovation (DARI) de l'attestation d'arrivée dans la structure de recherche d'accueil, signée par le responsable local.
- La bourse est cumulable avec d'autres formes de financement qui pourraient être accordées au doctorant mais qui doivent être explicitement mentionnées dans le dossier de demande.

Le dossier à déposer à la DARI doit comporter :

- un formulaire de candidature dûment rempli et signé par le doctorant et par le directeur de laboratoire concerné à Avignon Université. Il comprend notamment le projet de recherche, le CV du candidat, le budget de la mobilité et une lettre de soutien du directeur de thèse à Avignon Université;
- une lettre d'invitation de la structure d'accueil (laboratoire, département, institut, centre de documentation...).

Les doctorants sélectionnés devront, à l'issue de la mobilité, fournir un bilan de 2 pages environ faisant état du déroulement du séjour et des travaux scientifiques effectués.

**Contact :** [gestion-ed@univ-avignon.fr](mailto:gestion-ed@univ-avignon.fr)

DARI

Collège des études doctorales

74 rue Louis Pasteur

84 029 Avignon cedex 1